



## Divorce après séparation

Par **kumkat**, le **20/05/2014** à **20:26**

Bonjour,  
j'ai quitté le domicile conjugal depuis bientôt 1 an et ai fait une demande de divorce. Lors de l'ONC, le juge a donné la jouissance de notre maison à mon mari à titre onéreux et pris acte de notre séparation. Mon mari refuse le divorce. Que puis-je faire? Le divorce sera-t-il prononcé automatiquement après 2 ans? Dois-je entreprendre des démarches et si oui lesquelles.

Merci pour le temps que vous voudrez bien consacrer à me conseiller.

Par **Visiteur**, le **21/05/2014** à **09:33**

Bjr, que votre mari refuse le divorce est une chose; ce n'est pas pour autant qu'il pourra l'empêcher ! Votre séparation étant officielle le divorce sera prononcé automatiquement au bout de 2 ans... Je ne sais pas par contre quand vont démarrer les 2 ans et si vous avez encore des démarches à effectuer...

Par **kumkat**, le **24/05/2014** à **07:57**

Bonjour,  
merci pour votre réponse, c'est déjà une bonne nouvelle. Effectivement, maintenant, il me faut savoir quelles démarches je dois effectuer. Je continue donc mes recherches et remercie par avance toute personne pouvant m'éclairer.